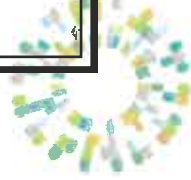


AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AXDSE-AU
Reçu le 25/04/2024



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

ENFANCE JEUNESSE

Ensemble, partageons notre temps, échangeons nos talents

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE FUMEL VALLÉE DU LOT 2024 - 2027

Collectivité territoriale : Communauté de communes de FUMEL VALLÉE DU LOT

Président de la collectivité : Didier CAMINADE

Elu référent : Yann BIHOUÉE, Vice-président de la commission Enfance Jeunesse

Technicien référent : Jean-Paul FRAYSSINOUS

Adresse : 34, Avenue de l'Usine – BP10037 - 47502 FUMEL CEDEX

Contact : 05.53.40.46.70

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

SOMMAIRE

1 - Etat des lieux

2 - Périmètre et publics concernés

3 - Objectifs Communs

4 - Objectifs Opérationnels

5 - Labellisation « plan mercredi »

6 - Structures de pilotage et partenaires

7 - Annexes des Communes

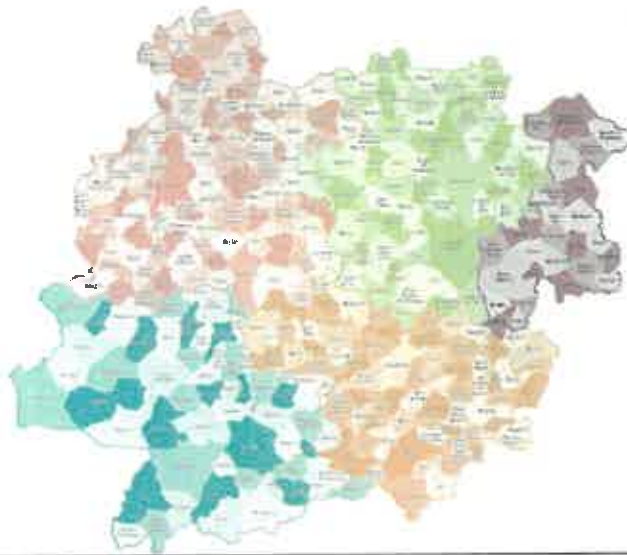
1 - Etat des lieux

Présentation

Fumel Vallée du Lot est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il a pour vocation d'associer ses communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Cette structure œuvre pour dynamiser le territoire et générer de nouvelles activités. Elle initie entre autres, les opérations de développement économique et touristique avec le soutien de leurs partenaires institutionnels et privés. Dans la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, une mission de service public au travers de compétences spécialisées.

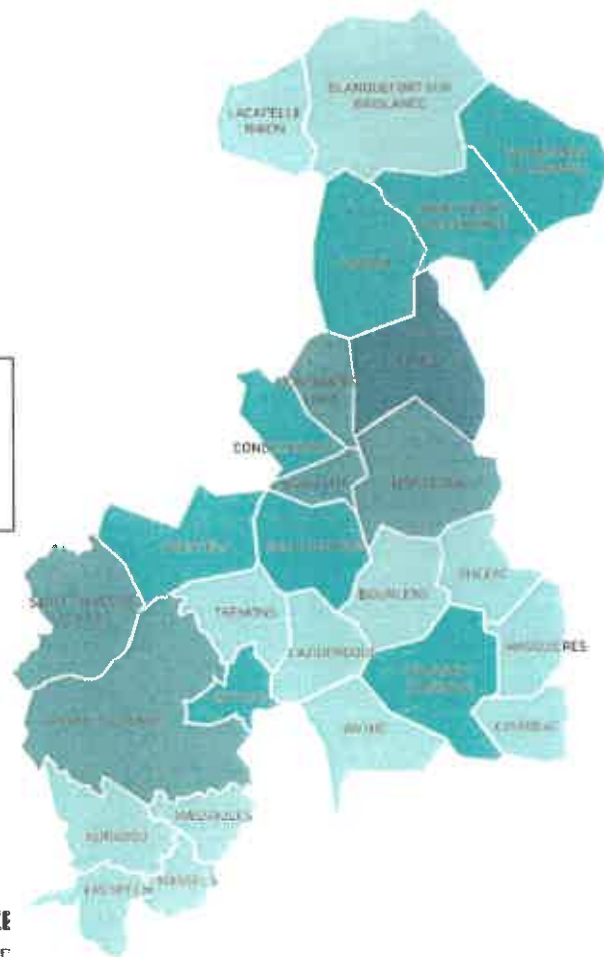
FUMEL VALLÉE DU LOT

La Communauté de Communes est née en 1993. Composée initialement de 5 communes, elle s'élargit à 11 communes en 2003, puis voit l'arrivée en 2010 de Lacapelle-Biron. 2011 marque une nouvelle étape dans l'élargissement avec le rapprochement des Communautés de Communes du Fumelois-Lémance et du Tournonnais. Le 1^{er} janvier 2017, suite aux directives de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), la Communauté de Communes de Penne d'Agenais rejoint l'ensemble pour former Fumel Vallée du Lot.



La nouvelle Communauté de Communes regroupe ainsi 27 communes sur 450 km² (4^{ème} du Lot-et-Garonne), pour une population totale supérieure à 25 000 habitants. C'est la 5^{ème} unité territoriale du département.

Population par commune
Publication INSEE 2017



FUMEL VALLÉE

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEC

www.fumelvalleedulot.com

Les communes membres sont :

- Anthé,
- Auradou,
- Blanquefort-sur-Briolance,
- Bourlens,
- Cazideroque,
- Condezaygues,
- Courbiac,
- Cuzorn,
- Dausse,
- Frespech,
- Fumel,
- Lacapelle-Biron,
- Massels,
- Massoulès,
- Masquières,
- Monsempron-Libos,
- Montayral,
- Penne d'Agenais
- Saint-Front-sur-Lémance,
- Saint-Georges,
- Saint-Sylvestre-sur-Lot,
- Saint-Vite,
- Sauveterre-la-Lémance,
- Thézac,
- Tournon-d'Agenais,
- Trémons,
- Trentels.



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Fumel Vallée du Lot se compose de 50 conseillers communautaires et de 150 agents au service des concitoyens, dont 73 aux services techniques (voirie, espaces verts et environnement).

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale :
 - Participation à la démarche pays,
 - Urbanisme (planification) :

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- ✓ Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- ✓ Élaboration, gestion et suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et de tous documents d'urbanisme
- ✓ Constitution de réserves foncières

2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 :
 - Etude, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
 - Actions de développement économique d'intérêt communautaire visant la promotion et la valorisation de l'économie locale et de ses acteurs au travers d'initiatives visant d'une part, le maintien des activités sur le territoire et d'autre part, l'implantation de nouvelles activités,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions définies par l'article L1511-8 du CGCT.
 - Action de promotion économique (industrie, commerces et services, artisanat, tourisme, agriculture),
 - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre : accueil, information, élaboration de la politique touristique du territoire et gestion des équipements touristiques structurants dont le Bourg de Bonaguil et le Site Nature de Ferrié ainsi que tout autre équipement d'intérêt communautaire ;
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
4. Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 - Gestion des déchetteries
6. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

La communauté de communes est compétente pour :

- La gestion et entretien des espaces verts et naturels d'intérêt communautaire,
- L'aménagement et l'entretien des haltes nautiques déclarées d'intérêt communautaire,
- Le soutien aux actions et aux projets visant à la maîtrise d'énergie,
- La mise en valeur des berges du Lot.

2. Politique du logement et du cadre de vie :

La communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH).

3. Création, aménagement et entretien de la voirie :

La compétence comprend en bloc, la création, l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt communautaire, sur la base de critères définis par délibération et permettant d'arrêter la liste des voies concernées.

La communauté de communes est également compétente pour l'entretien des places publiques, des parcs de stationnement situés sur la voie publique ainsi que pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics déclarés d'intérêt communautaire.

4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

La communauté de communes assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs déclarés d'intérêt communautaire.

5. Action sociale d'intérêt communautaire :

- **Santé :**

La communauté de communes élabore et met en œuvre un projet territorial partenarial et un programme d'actions visant à améliorer la qualité des soins sur l'ensemble du territoire (informations, conseils, services, équipements).

- **Enfance / jeunesse :**

La communauté de communes est compétente pour :

- ✓ La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des structures d'accueil en faveur de l'enfance et de la jeunesse : crèches, relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires uniquement le mercredi après-midi, accueils collectifs de mineurs.
- ✓ La coordination et la gestion de tous contrats s'inscrivant dans le champ de compétences décrit ci-dessus, et en lien avec les partenaires.
- ✓ La participation aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance

AUTRES COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. **Mobilité** : organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;
2. **Pompes funèbres** : réalisation et exploitation d'une chambre funéraire,
3. **Haut débit** : réalisation et gestion des infrastructures nécessaires au déploiement d'un réseau haut débit de communication,
4. **Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**,
5. **Actions culturelles** : programmation culturelle professionnelle de spectacles vivants et d'arts visuels, soutien à la création professionnelle et aux actions culturelles, actions éducatives connexes à la programmation ou en partenariat avec les structures culturelles,
6. **Sport** : soutien à l'action associative selon les critères définis par le conseil communautaire, mise en œuvre d'actions sportives sur le territoire.

LES 9 VICE PRÉSIDENTS

Au sein de la collectivité, 9 commissions thématiques ont vu le jour pour instruire les dossiers qui se rapportent à chaque domaine de compétence.

Elles sont fixées suivant les besoins de leurs activités pour préparer les travaux du bureau de la Communauté de Communes et du Conseil Communautaire.

Un Vice-président a été nommé à la tête de chacune d'elles. Il dirige sa commission, composée d'un élu municipal de chaque commune de Fumel Vallée du Lot.

COMPÉTENCES DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Un outil au service de la réussite des élèves et de l'attractivité des territoires

- Il est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants,
- Il constitue un facteur d'attractivité du territoire pour les familles,
- Il ouvre droit aux financements de l'état,
- Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires,
- Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants,
- Il dynamise la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire,
- Il facilite une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la république et à la culture du « vivre ensemble »,
- Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans le secteur de l'animation et du sport,
- Il favorise les coopérations entre communes,
- Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

CONTINUITÉ DES ACTIONS – MOYENS DE DÉVELOPPEMENT

La Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot à la volonté de maintenir les actions excitantes et soutient leurs développements.

Par ailleurs, les nombreuses infrastructures du territoire sont un atout pour le maintien des actions et le développement du projet éducatif territorial.

Infrastructures :

- ✓ Parc des sports Henri Cavallier
- ✓ Bassin d'initiation à Monsempron-Libos
- ✓ Théâtre d'eau de Fumel
- ✓ Site Nature à Penne d'Agenais
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Ludothèque
- ✓ Centre culturel
- ✓ Pavillon 108
- ✓ Cinéma Le Liberty
- ✓ Les différents City stades et espaces vers du territoire
- ✓ Aérodrome et GAP 47 Observatoire Astronomique à Montayral
- ✓ Haltes nautiques de Penne d'Agenais et Saint-Sylvestre, St Vite et Montayral

Un patrimoine riche et diversifié :

- ✓ Château de Bonaguil (monument classé)
- ✓ Château de Blanquefort-sur-Briolance
- ✓ Châteaux de Montayral, Perricard, Ladhuie, Salomon, Cézérac
- ✓ Musée de la Préhistoire à Sauveterre-la-Lémance, Musée Bernard Palissy,
- ✓ Musée du foie gras à Frespech
- ✓ Le Prieuré à Monsempron-Libos
- ✓ La voie verte
- ✓ Bastide de Tournon d'Agenais
- ✓ Village de Penne d'Agenais
- ✓ Châteaux de Gavaudun, Biron et les Bastides de Monflanquin, Villeréal à proximité du territoire de Fumel Vallée du Lot

Un patrimoine économique :

- ✓ la Machine de Watt, barrage hydroélectrique
- ✓ Les industries : (Tuilerie de Condat, Choc Ô Lot, laiterie Ladhuie, Roucadil ...)
- ✓ La filière bois
- ✓ Les Artisans
- ✓ Filière de l'agriculture
- ✓ Parcs d'activités (Parc en ciel à Lacapelle-Biron, centres équestres, le Stelsia...)
- ✓ La navigation du lot (La gabarre du Fumélois, Port de Penne d'Agenais, le transbordeur de Fumel)

Un patrimoine de ressources humaines :

- ✓ Associations socioculturelles et sportives
- ✓ Le service Culturel de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot
- ✓ Le service Sport-Santé de Fumel Vallée du Lot
- ✓ L'Office de Tourisme de Fumel Vallée du Lot
- ✓ Associations des parents d'élèves
- ✓ Les collectivités

2 - Périmètre et publics concernés

La Communauté de Communes est porteuse du projet éducatif territorial et signataire de la convention territoriale visant à le développer.

Elle coordonne les actions éducatives liées au champ spécifique du PEDT.

Le conseil communautaire confirme cette volonté d'offrir des loisirs de qualité des temps périscolaire et extrascolaire.

Le Conseil Communautaire a non seulement une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées, mais aussi le souhait de formaliser un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins de nos enfants et de nos jeunes et être ainsi acteur d'une éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble des 27 communes de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.

Le public accueilli : de 0 à 17 ans

Les différentes structures de Fumel Vallée du Lot reçoivent les enfants de 0 à 17 ans.

Ces différentes structures proposent des animations à l'ensemble des enfants de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot et des Communautés de Communes limitrophes qui ont signé une convention de partenariat financier suivant les places disponibles.

Encadrement :

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation, et mobilise le mouvement associatif. Il peut également mobiliser les bénévoles et les associations de parents. Les taux d'encadrements sont soumis à la réglementation établie par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports. La direction et l'animation sont assurées par des agents titulaires de diplômes reconnus par la SDJES ou d'un titre par équivalence.



3 - Objectifs Communs

Ce projet éducatif territorial a pour finalité la mise en place d'une politique éducative sur l'ensemble des communes de Fumel Vallée du Lot, visant à permettre l'épanouissement de l'enfant et du jeune pendant son temps libre, et ainsi contribuer, aux côtés de la famille et de l'école, à la formation du citoyen de demain.

Pour cela, Fumel Vallée du Lot organise des Accueils Collectifs de Mineurs et des actions en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans, pendant leur temps libre.

La coordination entre les structures est assurée par le service Enfance Jeunesse de Fumel Vallée du Lot pour que l'organisation des accueils des enfants et des jeunes soit cohérente sur le territoire, elle développe l'information et la communication en direction des jeunes, des familles et des élus.

Objectifs :

- Proposer, adapter et développer des activités de loisirs, culturelles et sportives des temps extrascolaire et périscolaire,
- Un accès à l'offre pour tous les enfants scolarisés sur le territoire,
- L'adaptation de l'accueil pour les enfants en situation de handicap,
- Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physique, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité,
- Respecter les rythmes de vie des enfants, garantir leur sécurité physique, affective et morale, faciliter leur socialisation et leur permettre de se construire en tant que citoyen,
- Développer l'éducation à la citoyenneté et au respect de l'environnement,
- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions,
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- Une politique tarifaire adaptée des temps périscolaires et extrascolaires permettant l'accessibilité à toutes les familles.

Pour anticiper la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), une Convention Territoriale Globale (CTG) a été élaborée pour la période 2022-2025. Elle aura vocation à se substituer au CEJ.

Cette CTG a été rédigée à partir d'un diagnostic social sur le territoire Communautaire tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe, par le bureau d'étude ENEIS by KPMG avec un financement de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne.

La CTG est une convention de partenariat qui a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire, de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles et l'accès aux droits.

Cette Convention Territoriale Globale lie la CAF 47, MSA, SDJES, DSDEN et Fumel Vallée du Lot et permet de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

4 - Objectifs opérationnels

- Contribuer à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et de la responsabilisation des plus grands ;

- Développer l'accès aux pratiques culturelles, éducatives et sportives des jeunes ;
- Favoriser la mixité sociale au sein des structures ;
- L'accessibilité donnée à tous, contribuer à lutter contre les discriminations et la stigmatisation ;
- Respecter les principes de Laïcité ;
- Valoriser les réalisations des enfants et des jeunes auprès des familles et de la population locale ;
- Favoriser les projets communs entre les différentes structures du territoire ;
- Favoriser le partenariat avec les associations et les ressources locales, développer le réseau ;
- Tenir compte de la spécificité de chaque structure, tout en développant une identité de territoire pour le développement de l'esprit communautaire ;
- Associer et impliquer les parents au fonctionnement du centre ;
- Favoriser le respect, la solidarité, l'amitié entre les individus.

I - PRÉSENTATION DES STRUCTURES ET DES ACTIONS : CRÈCHES, RAM, ALSH, ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS, PROJETS PRÉ-ADOS...

Ces structures proposent :

- de participer à des activités individuelles et collectives de toutes formes : ateliers, jeux, visites, séjours accessoires, chantiers... relevant de tous les domaines d'activités : culturel, artistique, sportif, scientifique, participation à la vie locale, récréatif ... ;
- d'accéder à des connaissances, des techniques, et des formes d'expression les plus variées possibles ;
- de constituer, développer, et entretenir son bagage culturel, d'apprendre à se cultiver ;
- de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers ;
- d'assumer selon les compétences acquises, des responsabilités et des rôles variés ;
- de s'approprier son environnement local et d'y être acteur ;
- de développer l'autonomie et la responsabilité des enfants et des jeunes ;
- de favoriser le vivre ensemble et l'apprentissage à la socialisation ;
- de défendre la liberté de chaque individu ;

➤ de favoriser les liens intergénérationnels.

La finalité du projet s'exprime ainsi : « avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

Structures/Ouvertures /Coordonnées :

Accueil de loisirs sans hébergement :

STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	OUVERTURES	COORDONNÉES
Accueil de loisirs de Cuzorn	Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 Capacité : 120 enfants	ALSH et ALP de CUZORN Ecole primaire et maternelle de Cuzorn Le bourg – 47500 CUZORN Tel : 05.64.10.07.40 alshcuzorn@orange.fr
Accueil de loisirs du Foulon	Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 Capacité : 120 enfants	ALSH et ALP Le Foulon – 47500 MONSEMPRON-LIBOS Tel : 05.53.71.02.87 loisirs.foulon@orange.fr
Accueil de loisirs de Lagrolère	Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 Capacité : 120 enfants	ALSH et ALP de MONTAYRAL Lagrolère – 47500 MONTAYRAL Tel : 05.53.71.20.21 alsh.montayral@orange.fr
STRUCTURES ASSOCIATIVES (DSP)	OUVERTURES	COORDONNÉES
Accueil de loisirs de Cazideroque	Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 Capacité : 50 enfants	ALSH et ALP CAZIFOLIES'S Le bourg – 47370 CAZIDEROQUE Tel : 05.53.40.77.09 cazifolies@capcazi.fr
Accueil de loisirs de Penne	Mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 Capacité : 120 enfants	ALSH et ALP de PENNE D'AGENAIS Férié - 47140 PENNE D'AGENAIS Tel : 05.53.41.34.05 alsh.pennedagenais@leolagrange.org

Les accueils collectifs de mineurs sont ouverts du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (Vacances d'Automne, Noël, Hiver, Printemps et d'été) sur des périodes définies et le mercredi en accueil périscolaire.

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	OUVERTURES	COORDONNÉES
Crèche la souris verte	du lundi au vendredi 7h30 à 18h30 Capacité : 50 enfants	3, Passage Paul Froment 47500 FUMEL Tel : 05.53.71.09.82 sourisverte@cc-dufumelois.fr
Crèche Pomme d'happy	du lundi au vendredi 7h30 à 18h30 Capacité : 30 enfants	Férié-Route de Gare 47140 PENNE D'AGENAIS Tel : 05.53.49.22.51 pommedhappy@cc-dufumelois.fr
STRUCTURES ASSOCIATIVES (DSP)	OUVERTURES	COORDONNÉES
Crèche Caziminu's	du lundi au vendredi 7h30 à 18h30 Capacité : 18 enfants	Le bourg 47370 CAZIDEROQUE Tel : 05.53.40.77.09 cazifolies@capcazi.fr
Relais Petite Enfance-Guichet unique		
STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	OUVERTURES	COORDONNÉES
RPE intercommunal et guichet unique Antenne de Fumel	du lundi au vendredi 8h30 à 16h30	3, Passage Paul Froment 47500 FUMEL Tel : 05.53.75.05.71 ram@cc-dufumelois.fr Présence les lundis, mercredis, jeudis
RPE intercommunal et guichet unique Antenne de Penne d'Agenais		Férié-Route de Gare 47140 PENNE D'AGENAIS Tel : 05.53.75.05.71 ram@cc-dufumelois.fr Présence les mardis et vendredis
Parentalité		
La Maison des 1000 Bulles	Lundi, mardi, mercredi jeudi après-midi de 13h30 à 16h30	3, Passage Paul Froment 47500 FUMEL Tel : 06.85.80.80.08 1000bulles@cc-dufumelois.fr
Lieu d'Accueil Enfants Parents	Mercredi matin 9h-12h	3, Passage Paul Froment 47500 FUMEL Tel : 06.85.80.80.08 1000bulles@cc-dufumelois.fr

Jeunesse et Sport

STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	OUVERTURES	COORDONNÉES
Accueil de loisirs adolescents 14 – 17 ans	Permanence du mardi au vendredi de 9h à 17h Mercredi de 12h à 17h30 Vacances de 9h à 17h30	26 avenue Charles de Gaulle 47500 FUMEL 05.53.01.47.48 / 07.57.54.21.15 jrobert@cc-fumelois.fr
Service Sport	Permanence du lundi au vendredi de 9h à 17h	26 avue Charles de Gaulle 47500 FUMEL 05.53.01.47.48 / 07.57.54.21.15 fseyral@cc-dufumelois.fr
CISPD		

Santé

STRUCTURES COMMUNAUTAIRES	OUVERTURES	COORDONNÉES
Contrat de Local de Santé	du lundi au vendredi 8h30 à 16h30	34, avenue de l'Usine BP 10037 47502 FUMEL cedex rottier@cc-dufumelois.fr
Centre Intercommunal de Santé	du lundi au vendredi 8h à 18h	134, avenue de l'Usine 47500 FUMEL Tel : 09.74.36.10.20 cis@cc-dufumelois.fr

Ecoles maternelles et primaires de Fumel vallée du Lot

COMMUNES	Maternelle	Elémentaire ou Primaire
Commune de Anthé		
Commune d'Auradou		E
Commune de Blanquefort sur Briolance		E
Commune de Bourlens		P
Commune de Cazideroque		
Commune de Condezaygues		
Commune de Courbiac		
Commune de Cuzorn		P
Commune de Dausse		P
Commune de Frespech		
Commune de Fumel	M	E
Commune de Lacapelle Biron		P
Commune de Masquières		
Commune de Massels		
Commune de Massoules		
Commune de Monsempron-Libos	M	E
Commune de Montayral	M	E
Commune de Penne d'Agenais	M	E
Commune de Saint-Front-sur-Lémance		
Commune de Saint-Georges		E
Commune de Saint-Vite		P
Commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot	M	E
Commune de Sauveterre-la-Lémance		E
Commune de Thézac		
Commune de Tournon d'Agenais	M	E
Commune de Trémons		E
Commune de Trentels	M	E

Une fiche signalétique des communes concernées par le « Plan mercredi » sera annexée au PEDT.

Critères d'évaluation :

- Nombre d'activités communes entre les structures ;
- Modalités de mutualisation des moyens humains, financiers et matériels existants ;
- Programmes d'activités adaptés aux différentes tranches d'âges ;
- Modalités de valorisation des projets d'animation ;
- Modalités de communication aux usagers ;
- Fréquences des rencontres entre les différentes structures ;
- Nombre de partenaires locaux sollicités ;
- Modalités d'implication des enfants et des familles dans le fonctionnement des structures ;
- Diversité des animations proposées ;
- Perspectives de développement.

Le directeur est responsable de la cohérence de l'organisation de sa structure.

5 - Labellisation « plan mercredi »

La Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot structure ses ALSH autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignants,
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- L'ancrage du projet dans le territoire,
- La qualité des activités,

La Communauté de Communes respecte la charte Qualité et a obtenu le label « Plan mercredi ».

Les communes signataires du « plan mercredi » remplissent les trois conditions cumulatives :

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte de qualité du plan mercredi ;
- S'engager à respecter la charte qualité Plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'état et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique ;
- Conclure un PEDT intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R.551-13 du code de l'éducation.

6 - Structures de pilotage et porteurs

Composition du comité de pilotage :

- Monsieur Yann BIHOUE, Vice-président de la commission Enfance Jeunesse
27 Membres de la commission Enfance Jeunesse (1 membre par commune)
- Les institutions telles que la CAF, MSA et le SDJES
- Les services de l'éducation nationale (DSDEN)

Technicien référent : Monsieur Jean-Paul FRAYSSINOUS, coordinateur EJ

Les communes maintiendront des instances de pilotage locales selon les besoins et l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Fréquence des rencontres : Une fois par trimestre

Modalité d'organisation :

- Invitation envoyée par Mail deux semaines avant
- Réunions menées de façon dynamique et interactive par le coordinateur
- Compte rendu envoyé à chaque membre

La mise en œuvre d'un partenariat local au service de la coéducation :

Le Projet Éducatif de Territoire de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

- Les services de l'éducation nationale (DSDEN).
- Les institutions telles que la CAF, MSA et le SDJES.
- Les écoles et les représentants des parents d'élèves.
- Le champ associatif, service Sport Santé de la Communauté (Cela concerne les associations sportives et de loisirs)
- Les élus.

A Fumel, le 16 AVR. 2024



Monsieur Yann BIHOUEE

Vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse
FUMEL VALLÉE DU LOT